ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections legislatives

Question écrite n° 1375

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur le cout des dernieres elections legislatives des 5 et 12 juin 1988, suite a la dissolution decidee par le President de la Republique. Aux depenses d'organisation generale d'un tel scrutin, s'ajoutent les remboursements de frais de propagande officielle et, pour la premiere fois, la contribution de l'Etat aux depenses de campagne des candidats ayant obtenu 5 p 100 et depose un compte de campagne. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser le cout global pour l'Etat de ces dernieres elections legislatives des 5 et 12 juin 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Le cout total pour l'Etat des elections legislatives des 5 et 12 juin 1988 est evalue a 578 millions de francs. Sur cette somme, 206 millions seront consacres au remboursement aux candidats ayant obtenu au moins 5 p 100 des suffrages exprimes du cout du papier, de l'impression des bulletins de vote, affiches et circulaires ainsi que des frais d'affichage. Le remboursement forfaitaire des autres depenses de campagne des candidats, institue par l'article 6 de la loi no 88-227 du 11 mars 1988 relative a la transparence financiere de la vie politique, representera pour sa part environ 100 millions de francs.

Données clés

Auteur : M. Raoult •ric
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1375
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2311